

Serments d'office

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos efforts pour accomplir la volonté du peuple et servir l'intérêt national.

[Traduction]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard dans la journée.

[Français]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il est d'usage de longue date à la Chambre que l'Adresse en réponse au discours du Trône soit prononcée, en fait, le lendemain du jour où celui-ci a été prononcé par son Excellence le Gouverneur général. Cette initiative prise aujourd'hui par le très hon. premier ministre (M. Mulroney) semblerait montrer que le gouvernement veut manifestement faire une entorse à cet usage et envisage d'adopter la formule de la voie rapide pour faire adopter ce projet de loi commercial.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement conservateur se préoccupe davantage des vacances de Noël que d'examiner avec soin ce projet de loi dont nous serons bientôt saisis.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: C'est un point qu'il est légitime de débattre.

M. Riis: Je veux rappeler que, quatre jours après les élections générales, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a envoyé une lettre au premier ministre pour lui dire que les néo-démocrates s'inquiétaient, à divers titres, de la décision du gouvernement d'aller aussi vite. A ce moment-là...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je voudrais porter à l'attention de tous les députés que la parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, quatre jours seulement après les élections générales, le député d'Oshawa, le chef du parti néo-démocrate, a envoyé une lettre au premier ministre pour lui faire part des graves inquiétudes ressenties par les néo-démocrates devant la hâte manifestée par le gouvernement.

Ils demandaient en priorité un projet de loi complémentaire qui accompagnerait cette initiative visant à mettre en pratique le traité commercial afin de protéger les travailleurs qui sont maintenant des milliers à avoir perdu leur emploi à la suite de cette initiative.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Une demande a également été présentée au premier ministre pour que soit formé un comité de la Chambre des communes, ou peut-être même un comité mixte, afin de surveiller l'application de la loi de mise en vigueur dans la mesure où elle fait suite à la restructuration de l'économie du Canada, d'établir quels sont les travailleurs qui subiront les contrecoups de l'Accord de libre-échange et de recommander les initiatives qu'il conviendrait que le gouvernement prennent, le cas échéant.

Il y a ensuite toute la question des bardeaux de cèdre. On nous a dit durant la campagne...

Des voix: A l'ordre!

Une voix: Ce n'est pas pertinent.

M. le Président: Le député de Kamloops a demandé à prendre part aux délibérations et je lui ai donné la parole, mais je dois lui demander de faire preuve d'un peu de modération dans ses observations et je vais surveiller la pertinence de ses propos.

M. Riis: La motion est discutable, j'en conviens, monsieur le Président, et je comprends que vous vouliez vous assurer que mes commentaires se rapportent à la motion à l'étude, c'est-à-dire le traitement en priorité et à grande vitesse de toute l'affaire.

J'en suis seulement à mon troisième mandat, mais en 1980, la réponse au discours du Trône a été donnée le jour suivant le débat sur le discours du Trône. En 1984, avec le nouveau premier ministre, la même formule s'est appliquée. Nous avons présumé qu'elle allait s'appliquer encore aujourd'hui afin de donner aux députés le temps de digérer...

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: ... les commentaires faits par le gouverneur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: En terminant, monsieur le Président...

Une voix: Vous avez dû manquer l'élection.

M. le Président: Je suis certain que le député de Kamloops est sur le point de conclure.